

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2026

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 14 élus présents et 15 élus votants

ETAIENT PRESENTS : William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN, Nathalie TAVERNIER, André JORDAN (arrivée 20h15), Catherine PREMAT, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Stéphane GREVAT, Emilie JAUD, Alexis TAVERNIER, Alexandre DELALE, Sophie COTTET, Catherine GAGGIOLI et Frédéric THORD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Vincent FREMONT (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Catherine VULLIEZ

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme une erreur de co-division dans le cadre des questions diverses ; il s'agit de la co-division de la Moussière et non la co-division de Bellevaux.

Par ailleurs, le Maire confirme qu'il a inscrit de nouveau le vote des subventions aux associations car lors de la séance du 5 juin, les subventions aux associations ont été votées par des élus concernés de loin ou de près par ces mêmes associations. Le reste du PV de la séance du 5 juin est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Proposition de convention de portage foncier pour l'acquisition d'une propriété avec terrain - Etablissement Public Foncier - achat Mme BRASSOUD et M. DELERCE
- Vote des tarifs périscolaire (cantine et garderie) à compter du 1^{er} septembre 2026
- SYANE - Adhésion au dispositif « achats publics mutualisés »
- Mise à disposition d'une attachée territoriale auprès de la Ville de Thonon les Bains
- Augmentation du temps de travail de Christelle Taberlet au secrétariat à compter du 1^{er} septembre 2026
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail - service périscolaire
- Convention de bénévolat avec Laurent MUDRY
- Vote des subventions aux associations - retrait de la délibération du 5 juin 2026
- Précision sur les délégations des attributions du Conseil au Maire
- Reprise de la délibération sur les indemnités de fonction des adjoints
- Précision sur le règlement intérieur du Conseil
- Nouvelle composition de la commission d'urbanisme
- Précision sur la commission contrôle des listes électorales
- Nouvelle élection des membres élus du CCAS
- Vente de l'engin technique « multihog » avec accessoires
- Décision modificative n°2 du budget principal
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

PROPOSITION DE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE AVEC TERRAIN - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - ACHAT MME BRASSOUD ET M. DELERCE

Le Maire confirme aux élus ce projet d'acquisition lancé par l'ancien conseil municipal et qui est soumis au vote de ce soir. Le Maire projette le plan du bâtiment et du terrain (1357 m²) qui jouxte le bâtiment de la médiathèque et confirme que les domaines ont estimé ce bien à 525 000€ avec une marge d'appréciation de 15%, soit une acquisition à 600 000€.

L'Etablissement Public Foncier propose un portage foncier sur 15 ans à 2,7%. Le Maire projette le plan de financement de près de 60 000 € par an, à compter de juin 2027. Il ajoute que cette opération ne rentre pas dans le taux d'endettement de la Commune car l'EPF reste propriétaire du bien jusqu'à la fin du portage ; ce n'est qu'à ce moment-là que la Commune devient propriétaire.

Catherine VULLIEZ demande s'il faudra démolir. Le Maire confirme que la zone est en UC et est constructible sur tout le terrain qui va jusqu'au parking de l'école.

Frédéric THORD demande si on a une estimation à la louche du projet ; le Maire répond que cela dépendra du projet. Plusieurs idées ont déjà été évoquées : une halle, une salle des fêtes, des salles pour les associations... Catherine VULLIEZ évoque le bruit au centre du village qu'une salle des fêtes peut générer. Il est aussi question de la sécurité au niveau de la route des Grandes Alpes ; le Maire répond que la sortie peut se concevoir du côté de l'école, en bas du terrain et que la Mairie aura la main sur ce qui s'y déroulera. Alexandre DELALE confirme que la priorité doit être donnée aux associations du village.

Les élus échangent sur des projets de salle comme celle de Seytroux ou d'Abondance.

André JORDAN arrive au Conseil.

Sylviane COTTET DUMOULIN évoque une extension de la médiathèque. Le Maire confirme qu'il y a plusieurs possibilités et que le travail peut commencer par une liste de besoins. Stéphane GREVAT demande au Maire si les propriétaires veulent vendre ; le Maire répond par l'affirmative et confirme qu'ils ont proposé la vente à la Mairie.

Le Maire propose aux élus de passer au vote concernant la proposition de portage foncier, à 2,7 % par l'EPF sur une durée de 15 ans. Les élus votent à l'unanimité cette acquisition via le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

VOTE DES TARIFS PERISCOLAIRE (CANTINE ET GARDERIE) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Le Maire passe la parole à Nathalie TAVERNIER, adjointe en charge des Affaires scolaires.

Nathalie TAVERNIER rappelle les tarifs actuels du périscolaire :

- Cantine : 6,50€ / majoration inscription hors délais : 10€
- PAI : 1€ / majoration inscription hors délais : 10€
- Garderie du matin : 1€ / majoration inscription hors délais : 5€
- Garderie du soir : 5€ / majoration inscription hors délais : 5€

Elle confirme que l'appel d'offre pour renouveler, pour une année, le marché de la restauration scolaire s'est terminé aujourd'hui à 17h et que la Commune n'a reçu qu'une offre de Conception rêves.

Nathalie TAVERNIER revient sur le manque d'assiduité des parents dans la réservation des prestations périscolaires. Sophie COTTET trouve les délais de réservation trop longs. Le Maire répond qu'un travail important a été mené depuis l'ouverture de la cantine et que les délais de réservation ont été raccourcis au maximum. Sophie COTTET propose de commander plus de repas pour pallier à la présence d'enfants non-inscrits au préalable. Les élus se montrent défavorables à ce gaspillage.

Nathalie TAVERNIER, après discussion avec le comité scolaire, propose de maintenir les tarifs actuels malgré l'augmentation du coût du repas par le prestataire. Par contre, le comité scolaire propose d'augmenter la majoration, en cas de non-inscriptions dans les délais, à 15€ au lieu de 10€

actuellement. Le Maire confirme qu'en fonction des impératifs, la mairie peut appliquer une certaine souplesse.

Après discussion, les élus votent, à 13 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Catherine GAGGIOLI) les tarifs périscolaires suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Cantine : 6,50€ / majoration inscription hors délais : 15€
- PAI : 1€ / majoration inscription hors délais : 15€
- Garderie du matin : 1€ / majoration inscription hors délais : 5€
- Garderie du soir : 5€ / majoration inscription hors délais : 5€

SYANE - ADHESION AU DISPOSITIF « ACHATS PUBLICS MUTUALISES »

Le Maire propose aux élus d'adhérer au dispositif « achats publics mutualisés » qui permet de grouper des commandes dans le domaine du numérique et de l'énergie. Cela comprend notamment le marché groupé d'électricité auquel la Commune adhère déjà. Emilie JAUD ajoute que ce dispositif inclut l'accès à des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms).

Les élus valident, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune au dispositif achats publics mutualisés du SYANE.

MISE A DISPOSITION D'UNE ATTACHEE TERRITORIALE AUPRES DE LA VILLE DE THONON LES BAINS

Le Maire confirme que dans le cadre du départ à la Ville de Thonon les Bains de Marion MORAND, secrétaire générale ; il est prévu dans un 1^{er} temps une mise à disposition de Marion MORAND auprès de la Ville de Thonon à compter du 1^{er} juillet 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2026. Cet accord entre les deux collectivités permettra à Marion MORAND de travailler dans les deux mairies, au mois de juillet selon l'organisation suivante : 40% à Saint Jean d'Aulps et 60% à Thonon en juillet et 5 jours entre mi-septembre et mi-octobre, pour une période de passation avec le ou la personne recrutée. Le Maire aurait préféré l'inverse mais il souhaite faciliter à Marion MORAND sa prise de poste, pour la remercier de son travail réalisé à Saint Jean d'Aulps. Il confirme qu'elle sera rémunérée selon le temps passé dans chaque collectivité.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la mise à disposition de Marion MORAND auprès de la Ville de Thonon, du 1^{er} juillet et 31 décembre 2026 selon l'organisation décrite ci-dessus.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CHRISTELLE TABERLET AU SECRETARIAT A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Le Maire confirme que Christelle TABERLET travaille 29h42 par semaine, sur un temps annualisé, à l'agence postale, au secrétariat de la Mairie et à la cantine. Le projet d'augmentation de son temps de travail a reçu un avis favorable du CST, comité social territorial, du CDG74, en date du 12 juin 2026. Le Maire propose aux élus que Christelle TABERLET travaille à l'agence postale communale tous les matins du lundi au vendredi et le mercredi après-midi et au secrétariat de la Mairie les autres après-midis. Son temps de travail sera de 35h par semaine sur 4 jours et demi. Il ajoute que bien entendu, Christelle TABERLET accepte cette nouvelle organisation qui répond à son souhait de passer à temps plein. Il ajoute qu'elle a déjà fait savoir qu'en cas de souci de personnel au périscolaire, elle accepterait d'aider à la cantine.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le passage à temps plein de Christelle TABERLET à compter du 1^{er} septembre 2026.

MISE EN PLACE DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - SERVICE PERISCOLAIRE

Le Maire confirme aux élus que l'annualisation du temps de travail des agents au service périscolaire était déjà mise en place mais le Conseil n'avait jamais délibéré en ce sens.

Il ajoute donc que l'annualisation du temps de travail au service périscolaire a reçu un avis favorable du CST, comité social territorial, du CDG74 en date du 12 juin 2026.

Cette organisation a deux objectifs :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité (période scolaire) et les libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité (vacances scolaires) ;
- maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Chaque année, un planning individuel est établi.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la mise en place de l'annualisation du temps de travail au service périscolaire

CONVENTION DE BENEVOLAT AVEC LAURENT MUDRY

Le Maire confirme aux élus que dans le cadre de son renouvellement de bail de location à la MGEN, Laurent MUDRY a proposé de réaliser des petits travaux d'entretien notamment dans les logements saisonniers. Le Maire confirme que les services techniques n'ont pas toujours le temps et que d'avoir une personne sur place est un avantage certain.

Pour officialiser ce travail et apporter une protection à Laurent MUDRY, le Maire propose aux élus de passer une convention de bénévolat.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, la convention de bénévolat avec Laurent MUDRY.

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire confirme qu'il demande le retrait de la délibération D2026_06_04 du 5 juin 2026 ; il invite les élus, qui sont concernés, de près ou de loin, par les associations subventionnées par la Commune, à quitter la salle.

William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN, Emilie JAUD, Catherine CULLAZ, Alexandre DELALE et Frédéric THORD sortent de la salle et donc ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après discussion, les élus votent à 7 voix pour et 1 voix contre (Stéphane GREVAT) les subventions associatives suivantes pour l'année 2026, d'un montant global de 73 295 € :

AMICALE SAPEURS POMPIERS	3 000 €
APEP	4 350 €
AULPS BUT	1 500 €
BRASS BAND	12 000 €
CLUB RENCONTRES ET LOISIRS	2 000 €
CLUB NAUTIQUE MORZINE	420 €
COMITE DE JUMELAGE	5 770 €
COUNTRY VALEDO	500 €
ESVA	1 680 €

FAMILLES RURALES MORZINE	1 000 €
JUDO CLUB DES PORTES DU SOLEIL	600 €
SECOURS EN MONTAGNE	1 500 €
SKI-CLUB ST JEAN D'AULPS	30 000 €
UNION NATIONALE ANCIENS COMBAT. 74	400 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE	7 975 €
DISPOSITIF ULIS - COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €

PRECISION SUR LES DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Le Maire informe les élus que la Préfecture demande à ce que 3 attributions déléguées du Conseil municipal, lors de séance du 8 avril, soit limitées par le Conseil.

- Délégation n°15 relative aux droits de préemption : le Maire propose de limiter ce droit à un montant maximum de 20 000€.
- Délégation n°17 relative aux dommages aux véhicules communaux : le Maire propose de limiter le montant maximum du sinistre à 20 000€.
- Délégation n° 27 relative aux autorisations d'urbanisme : le Maire propose de limiter ces autorisations au montant maximum de travaux de 50 000€.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, les limites du Maire à l'exercice de ces trois attributions.

REPRISE DE LA DELIBERATION SUR LES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Le Maire confirme que la délibération D2026_03_21 du 20 mars 2026 relative à l'indemnité des adjoints comprend une erreur matérielle dans la reprise des taux ; il ajoute que les adjoints ont bien perçu les indemnités votées par le conseil, et conforme à la réglementation en vigueur. Cependant, la délibération doit être reprise en mentionnant que les adjoints sont indemnisés à hauteur de 21,38% de l'indice brut terminal.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, les indemnités des 4 adjoints au Maire au taux de 21,38 % de l'indice brut terminal.

PRECISION SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Le Maire confirme aux élus que la Préfecture demande que le Conseil statue sur la question de visioconférence pour les réunions des commissions municipales, afin de compléter le règlement intérieur du conseil voté en séance le 8 avril 2026.

Sophie COTTET s'étonne car les commissions ont été supprimées.

Le Maire propose aux élus que les commissions ne se déroulent qu'en présentiel et non à distance, les élus valident, à l'unanimité, l'ajout de cette mention au règlement intérieur du conseil municipal.

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'URBANISME

Le Maire confirme aux élus que la Préfecture a effectué un recours gracieux sur la composition de la commission d'urbanisme car elle ne respecte pas le principe de représentation proportionnelle. Il rappelle que cette commission d'urbanisme est chargée d'émettre un avis sur les autorisations d'urbanisme en cours d'instruction.

A l'unanimité, les élus décident de renoncer au scrutin secret pour les nominations des membres de cette commission. Le vote se fera à main levée. Le Maire étant Président de droit de cette commission, il propose d'élire 7 membres.

Deux listes sont proposées au Conseil :

Liste A : Sophie COTTET, Catherine GAGGIOLI et Frédéric THORD

Liste B : Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine PREMAT, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ, André JORDAN, Alexis TAVERNIER et Emilie JAUD.

Le Maire propose de passer aux votes et confirme que la liste A a obtenu 3 voix et la liste B a obtenu 12 voix. En application de la méthode de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Maire confirme que la liste B obtient 6 sièges et la liste A obtient 1 siège.

Les élus valident la nouvelle composition de la commission d'urbanisme comprenant William CHALENÇON, Président, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine PREMAT, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ, André JORDAN, Alexis TAVERNIER et Sophie COTTET.

PRECISION SUR LA COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Suite à un courrier de la Préfecture de Haute-Savoie, le Maire confirme aux élus que les membres désignés à la commission de contrôle des listes électorales doivent être nommés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Il rappelle que cette commission doit être composée de 5 conseillers avec une représentation des 2 listes élues aux dernières élections municipales du 15 mars 2026.

Liste majoritaire :

- Catherine PREMAT, Conseillère
- Catherine VULLIEZ, Conseillère
- Emilie JAUD, Conseillère

Liste minoritaire :

- Frédéric THORD, conseiller
- Sophie COTTET, conseillère

NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CCAS

Suite à un recours de la Préfecture, le Maire informe les élus que la procédure de nomination des administrateurs élus au CCAS n'a pas été appliquée. Le vote doit se faire à bulletin secret et au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire propose de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration, le Maire étant Président de droit du conseil d'administration du CCAS.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A : Sophie COTTET, Frédéric THORD et Catherine GAGGIOLI

Liste B : Catherine PREMAT, Emilie JAUD et Catherine VULLIEZ

Il a été procédé au vote au scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages exprimés : 15
- nombre total de sièges à pourvoir : 4
- quotient électoral : 3,75 (suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir)

Nombre de voix de la liste A : 3
Nombre de voix de la liste B : 12

1^{ère} répartition des sièges :

Liste A a obtenu 0 siège
Liste B a obtenu 3 sièges
Nombre total de sièges pourvus : 3

Attribution du siège restant :

Après application de la méthode de calcul au plus fort reste,
la liste A obtient 1 siège
la liste B obtient 0 siège
La liste A ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont déclarés élus membres du CCAS, Catherine PREMAT, Emilie JAUD, Catherine VULLIEZ et Sophie COTTET. Le Maire souligne qu'il n'y a donc pas de changement dans la composition du CCAS.

VENTE DE L'ENGIN TECHNIQUE « MULTIHOG » AVEC ACCESSOIRES

Le Maire rappelle la délibération du 10 novembre 2025 qui prévoyait la vente du multihog avec ses accessoires : élévateur, épandeur à sel, balayeuse et lame.

L'engin technique a été mis en ligne sur le site de vente agorastore à 20 000€ ; la Mairie n'ayant reçu aucune offre ; le prix a été baissé à 15 000€.

L'engin technique avec ses accessoires a été acheté par un entrepreneur, Louis Goy Espitallier, dans l'Isère au prix de 15 000 hors frais du site.

Une discussion s'ensuit sur les frais de vente générés par le site agorastore ; une vérification sera transmise aux élus ; ainsi que le prix d'achat du véhicule en 2016.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la vente du multi-hog avec accessoires à 15 000€ à M. Louis Goy Espitallier.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente la décision modificative n°2 qui consiste à basculer des crédits pour annuler des écritures antérieures en dépense de fonctionnement et à inscrire en investissement la vente du multi-hog, un reliquat de subvention du Département pour la médiathèque et équilibrer ces recettes par des dépenses pour la médiathèque.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des attributions que le Conseil municipal a délégué au Maire, il confirme qu'il n'a pas pris de décision.

URBANISME

La Commission d'urbanisme ne s'est pas réunie.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC25022	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT	Route des Grandes Alpes	28 logements collectifs	Annulé 12/06/2026
PC25023	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT	Route des Grandes Alpes	77 logements collectifs	Annulé 12/06/2026
PC25024	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT	Route des Grandes Alpes	12 logements individuels	Annulé 12/06/2026
PC26001	SAINT Liam	561 route de la Moussière	Transfo grange en logement, création abri voiture	ACCORD 17/06/2026

Le Maire confirme que la SCCV St Jean Développement a demandé le retrait de trois PC, dans le cadre de l'OAP de Plan milieu, en raison des délais entre les PC et le PA, permis d'aménager, qui n'étaient pas compatibles.

COMPTE-RENDU DIVERSES REUNIONS

9 juin 2026 : Conseil d'école du 3^{ème} trimestre

Nathalie TAVERNIER confirme la tenue du Conseil d'école. Un bilan de l'année scolaire a été réalisé, la question de la réorganisation des classes a été abordée. A la rentrée prochaine, il est prévu 140 enfants dont 12 enfants qui intégreront le dispositif ULIS.

Remise des nichoirs aux familles

Nathalie TAVERNIER confirme la remise des nichoirs aux familles des bébés nés en 2025 à la médiathèque. 10 familles étaient présentes ; ce fut une rencontre très conviviale.

QUESTIONS DIVERSES

Commission scolaire

Catherine GAGGIOLI revient sur les commissions qui devait fonctionner au projet ; elle entend parler régulièrement du comité scolaire (ex : tarif, remise des nichoirs...). Frédéric THORD interroge les élus pour savoir si tous les élus du conseil ne souhaitent pas élargir les commissions et travailler avec eux. Catherine GAGGIOLI est satisfaite que l'opposition réintègre la commission urbanisme. Elle poursuit sur les commissions communautaires de la Communauté de Communes Haut Chablais Interco, HCI. Les inscriptions à ces commissions n'ont pas été transmises à tous les élus du Conseil et dans certaines commissions, aucun membre du conseil municipal de Saint Jean d'Aulps n'est présent. Le Maire répond que ces commissions ne sont pas représentatives du travail effectué à HCI. Frédéric THORD revient sur le fait que l'opposition n'a pas été informée qu'il pouvait s'inscrire dans ces commissions ; l'information leur a été transmise par une personne extérieure à la Commune. Il est satisfait de s'y être inscrit car au niveau de l'intercommunalité, ils peuvent apporter des idées et s'impliquer ; ce qui est plus difficile au sein de la Commune. Catherine GAGGIOLI confirme qu'elle n'est pas contre tout ce qui se fait au Conseil municipal et ajoute qu'on ne peut pas être d'accord sur tout ; c'est cela qui nourrit le débat démocratique. Elle ne comprend pas ce que les élus craignent à échanger des idées. Catherine CULLAZ revient sur les mois et années précédentes au cours desquelles ils ont été harcelés sur les réseaux sociaux. Catherine VULLIEZ revient sur les propos utilisés lors de la campagne électorale qui ont sous-entendu qu'ils ne respectaient pas la loi. Le Maire rappelle que le vote dans

l'urne a clôt le débat le 15 mars dernier. Catherine GAGGIOLI et Frédéric THORD rappellent au Maire qu'ils l'ont félicité le soir de l'élection et qu'ensemble, on peut avancer efficacement. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'il faut alors que ce travail soit constructif. Nathalie TAVERNIER rappelle que lors du dernier conseil municipal, elle a invité tous les élus à la remise des nichoirs et des cadeaux aux élèves de CM2 de l'école. Emilie JAUD ajoute que tous les élus étaient conviés à la journée « ramassage des déchets ».

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 20 juillet 2026

Le Maire,
William CHALENÇON



La Secrétaire de séance,
Catherine VULLIEZ



